



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 0 943 270 A2**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
22.09.1999 Bulletin 1999/38

(51) Int Cl.⁶: **A47C 21/02**

(21) Numéro de dépôt: **99470008.6**

(22) Date de dépôt: **17.03.1999**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(71) Demandeur: **Motte, Cédric**
54520 Laxou (FR)

(72) Inventeur: **Motte, Cédric**
54520 Laxou (FR)

(30) Priorité: **18.03.1998 FR 9803501**

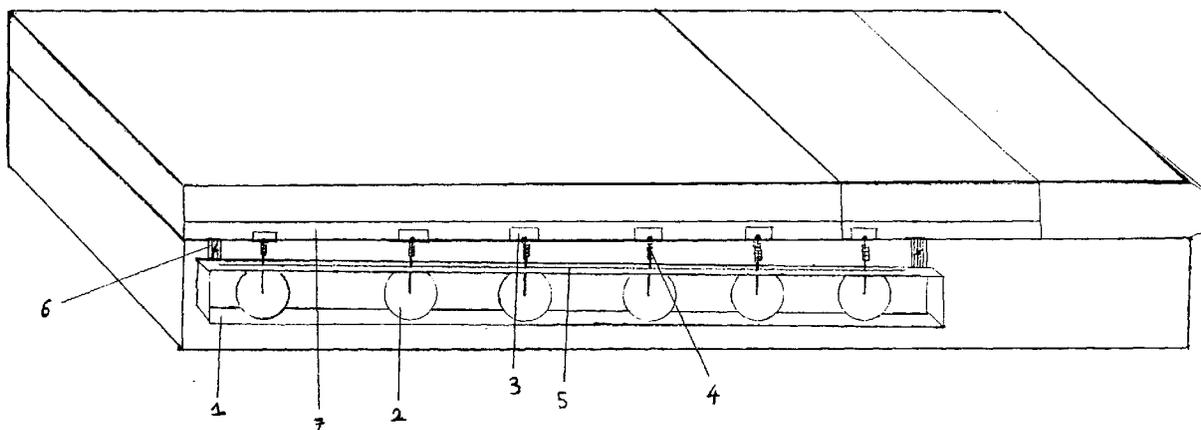
(54) **Dispositif coulissant pour draps et couvertures**

(57) Le dispositif permet de ranger la literie d'un lit très rapidement grâce à un système de coulissage composé de deux rails latéraux(1) fixés sur chacun des deux lampants du lit (tel le système du serre joint(6)) dans lesquels des roulettes coulissent(2).

Celles-ci sont reliées à des pinces(3) qui maintiennent les draps par l'intermédiaire de ressorts(4) afin de laisser libre cours aux mouvements du dormeur.

Le système est surtout destiné aux personnes âgées, hospitalisées et handicapées.

Fig 1



EP 0 943 270 A2

Description

[0001] La présente invention a pour objet, un dispositif qui consiste à faire coulisser et à maintenir les draps et les couvertures du dessus d' un lit pour éviter au dormeur le désagrément d' une literie en désordre et pour faciliter au réveil, le rangement de cette literie. Le brevet français N° FR 2440714 a déjà pour but de faciliter le travail de la ménagère. Il utilise pour cela deux tringles transversales sur lesquelles des anneaux coulisseront. Ceux-ci sont attachés à des pinces qui maintiennent les draps. Les inconvénients de l'invention décrite dans ce brevet sont que les élastiques situés entre les anneaux et les pinces n'offrent pas assez de résistance, que les anneaux en coulisseront frottent les tringles, ce qui crée un coulissage malaisé et enfin que le système de fixation des tringles n'est pas stable. La présente invention, qui remédie aux inconvénients précédents, comprend : des pinces reliées à des roulettes par des ressorts, des rails dans lesquels des roulettes coulisseront et ces rails sont fixés aux lampants du lit grâce à un système de fixation tel que celui du serre-joint. Donc on en conclut que le système de la présente invention est plus pratique et plus solide. Les roulettes seront espacées de 25/30 cm, ainsi quand on repoussera les couvertures vers le fond du lit, les roulettes seront les unes à côté des autres. Au fond du lit, les couvertures seront bordées car aucun mouvement ne se produira à cet endroit. Quand l'utilisateur entrera dans son lit il soulèvera ses couvertures car les ressorts maintiendront les couvertures contre le matelas comme un lit bordé mais ces ressorts auront quand même pour but de laisser libre cours aux mouvements du dormeur. Si il y a une couette, sa housse devra être spécifique car elle sera rembourrée sur ses longueurs d' une mince bande de coton pour que les pinces puissent bien la maintenir. Les dessins annexés illustrent l'invention. Une forme d' exécution de l' invention est décrite ci-après à titre indicatif et nullement limitatif en se référant aux dessins annexés. L' invention est composée de deux rails juxtaposés à chacun des deux lampants du lit, de roulettes qui coulisseront à l' intérieur de ces rails (ces roulettes sont attachés à des pinces qui maintiennent les draps et les couvertures) et d' autres éléments détaillés ci-après. La figure 1 représente le système de l' invention installé sur un lit. Le point 1 montre un des deux rails du système. Le point 2 montre une roulette dans ce rail. Le point 5 montre l' entaille sur la partie supérieure du rail qui laisse passer les ressorts des pinces. Le point 3 montre une pince attachée à une roulette. Ces pinces pourront être du type "pince à bretelles" ou avoir une fermeture élastique "pince à linge". Le mécanisme interne de ces pinces étant très connu, il est inutile de le redécrire ici. Les pinces seront d' une dimension d' environ neuf centimètres sur trois. L' intérieur de ces pinces sera par exemple recouvert de caoutchouc dentelé afin d' éviter le glissement des draps et des couvertures. Le point 4 montre un des ressorts qui auront pour but de laisser libre cours aux

mouvements du dormeur. Le point 7 montre l'endroit où (quand il y aura une couette) la housse sera rembourrée de coton afin d'améliorer la maintenance des draps et des couvertures par les pinces ; il n'y aura pas besoin de rembourrage de coton pour les couvertures car les pinces suffiront. La figure 2 montre le système de fixation (de base) des rails, celui-ci fonctionne tel le système du "serre-joint ; ce système étant très connu, il est donc inutile de le redécrire ici (il est représenté, sur la figure, par le point 6). Il est bien entendu que la présente invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et représenté qui constitue seulement un exemple auquel de nombreuses modifications peuvent être apportées sans que l'on s'écarte de la présente invention. Ainsi tout système de rangement de draps ou de couvertures par coulissage, tel qu'il soit, peut convenir.

Revendications

1. Dispositif qui permet de maintenir et de faire coulisser draps et couvertures au moyen de deux rails latéraux comportant des roulettes reliées à des pinces.
2. Dispositif selon revendication 1, caractérisé par le fait que draps et couvertures sont maintenus par des pinces terminées par des bagues.
3. Dispositif selon revendication 2, caractérisé par le fait que ces pinces pourront être reliées aux roues (par l'intermédiaire des bagues) par des ressorts.
4. Dispositif selon revendication 1 caractérisé par le fait que la système de l'invention peut-être motorisé ou équipé d'un système de levier ou d'une manivelle.
5. dispositif selon revendication 1, caractérisé par le fait que si l'invention est vendue à part, elle sera fixée au lit grâce à un système tel celui du serre-joint.
6. dispositif selon revendication 1 caractérisé par le fait que les rails peuvent être mobiles et s'incliner afin que les couvertures glissent sans gêner l'utilisateur.
7. Réalisation selon revendication 1 que rails et roulettes peuvent être remplacés par un autre système de rangement de draps ou de couvertures (par coulissage ou par un autre système).

Fig 2

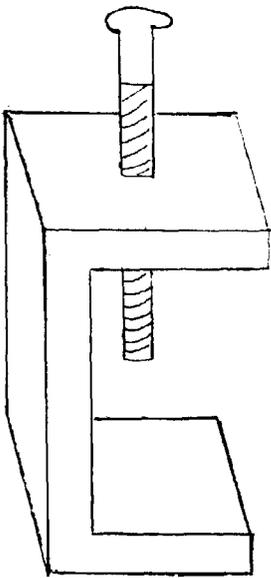


Fig 1

